



Parc national  
des Pyrénées

# Guide des aides financières

Crédits d'intervention  
de la Convention Interrégionale  
du Massif des Pyrénées  
2015-2020

Edition janvier 2017

## Le mot du Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées

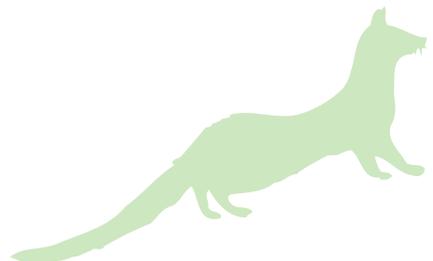
Ce guide s'adresse aux acteurs du territoire qui agissent au sein **des collectivités, des associations et de toutes les structures, partenaires** du Parc national, qui font vivre nos montagnes.

Vous avez participé, avec enthousiasme, à l'élaboration de la **charte du Parc national des Pyrénées**. Nous nous sommes engagés ensemble, jusqu'en 2028, pour réaliser des actions dans de nombreux domaines d'intervention, sur le territoire des communes adhérentes à la charte, afin de préserver et développer nos vallées.

A ce jour, **soixante et une collectivités ont signé une convention d'application** de la charte du territoire et **cinquante-trois autres structures ont signé un contrat ou une convention de partenariat**. Une dynamique s'est mise en place. Ces conventions reflètent, concrètement, les projets à mener ensemble et pour lesquels le Parc national vous accompagne.

Le Parc national des Pyrénées vous apporte conseils et expertises, mais il est aussi important qu'il puisse soutenir financièrement la réalisation de vos projets qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de la charte.

La charte du Parc national des Pyrénées a été consacrée dans la **Convention Interrégionale du Massif des Pyrénées 2015 – 2020**, signée le 25 novembre 2015, entre l'Etat et les Régions. Cette convention mobilise 77 millions d'euros pour financer douze thématiques d'intervention sur l'ensemble du massif des Pyrénées pour six ans. Une de ces thématiques est dédiée à soutenir financièrement la réalisation des actions de la charte du Parc national des Pyrénées. Il s'agit de « **faire du Parc national des Pyrénées un territoire d'excellence environnementale à forte notoriété** ».





**1,8 million d'euros** sera ainsi mobilisé. Ces crédits d'intervention permettront de financer des actions sur les cinq axes prioritaires de la charte :

- l'amélioration du cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers du territoire,
- l'excellence environnementale,
- le développement et la valorisation d'une économie locale respectueuse des patrimoines,
- la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques,
- l'information et l'éducation pour mieux préserver.

Ces axes définissent l'accompagnement technique et financier auquel peuvent prétendre les acteurs du territoire œuvrant sur l'aire d'adhésion et le cœur du Parc national.

Je suis, avec les membres du conseil d'administration, **à votre écoute** et vous invite à vous rapprocher des services du Parc national qui sont **à vos côtés** pour vous aider à développer des projets de qualité pour que notre territoire soit toujours **plus attractif** et porteur des **valeurs des parcs nationaux**.

*Laurent GRANDSIMON*

## DES AIDES, POUR QUELS TYPES DE PROJETS ?

*p. 6 à 14*

- *Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturel et paysager du territoire*
- *Encourager l'excellence environnementale*
- *Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines*
- *Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques*
- *Informier et éduquer pour mieux préserver*

## VOTRE PROJET EST-IL ELIGIBLE ?

*p. 16 à 19*

- *La localisation des actions*
- *Les bénéficiaires*
- *Les conditions d'éligibilité*
- *Le territoire éligible*

## QUEL SOUTIEN FINANCIER POUR VOTRE PROJET ?

*p. 20*

- *Le taux de financement*
- *Le plafond et plancher d'intervention*

# A I R E

## VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT

*p. 21*

- *Dossier type « collectivité et autre »*
- *Dossier type « association »*
- *Le dépôt du dossier*

## L'INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER

*p. 22*

- *Les étapes, l'instance décisionnaire*

## LE FINANCEMENT ET LA REALISATION DE VOTRE PROJET

*p. 23*

- *La décision de subvention*
- *La procédure de paiement*
- *La communication*

## VOS INTERLOCUTEURS

*p. 24 à 26*

- *Pour l'accompagnement technique*
- *Pour l'accompagnement administratif*
- *Sur le territoire du Parc national des Pyrénées*



Village et cirque de Gavarnie

## DES AIDES, POUR QUELS TYPES DE PROJETS ?

Un accompagnement peut être envisagé, au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Pyrénées, pour des projets inscrits dans le cadre des axes prioritaires de la charte du Parc national tels que déclinés ci-après et illustrés de quelques exemples concrets.

*L'ensemble des fiches projets sont consultables sur le site internet du Parc national [www.parc-pyrenees.com](http://www.parc-pyrenees.com)  
rubrique «des actions/appui technique et financier/quels projets peuvent être aidés»*



# L'amélioration du cadre de vie en tenant compte des caractères culturel et paysager du territoire

## Maintien de la qualité des paysages

### Réalisation d'études et de travaux en faveur du paysage

- Affichage public
- Inventaire ou résorption des points noirs paysagers
- Plan de paysage
- Intégration paysagère de nouveaux bâtiments agricoles



Réalisation d'un plan de paysage par la communauté de communes des Véziaux d'Aure

## Développement harmonieux des bourgs et des villages

### Réalisation d'études et de travaux visant à améliorer le cadre de vie au sein des villages

- Plan local d'urbanisme ou projet d'aménagement et de développement durable intercommunal
- Révision de plan d'occupation des sols et de carte communale en plan local d'urbanisme pour les communes
- Plan de référence
- Etude préalable aux travaux
- Aménagement des espaces publics
- Entrée de bourg
- Traversée de village
- Aménagement extérieur des bâtiments publics
- Enfouissement de réseaux
- Réhabilitation des éléments du patrimoine bâti



Aménagement de la traversée du village de Lys

## Animation de la vie locale et culturelle

### Réalisation d'études ou de travaux en faveur du patrimoine culturel

- Etude ou inventaire
- Réalisation de travaux de préservation ou de réhabilitation des patrimoines culturels

### Soutien aux manifestations

- Projet de création artistique contemporaine et manifestation périodique valorisant les patrimoines, les savoir-faire et les usages locaux, équipement nécessaire pour l'éco-responsabilité des manifestations



«Ballade circassienne» sur le plateau du Clot, commune de Cauterets

## La transition énergétique du territoire

### Réalisation d'études et de travaux visant à améliorer la performance énergétique du territoire

- Etude thermique des bâtiments publics
- Etude préalable aux travaux
- Etude de faisabilité de projets innovants et exemplaires sur l'utilisation d'énergie renouvelable
- Réduction des consommations énergétiques, des déchets et stockage de l'énergie renouvelable
- Travaux liés à ces projets innovants et exemplaires



## La gestion de la ressource en eau

### Réalisation d'études et de travaux visant à améliorer la ressource en eau

- Etude de faisabilité
- Expérimentation d'alternatives au salage
- Inventaire, diagnostic et mise aux normes d'installations de traitement des eaux usées des routes
- Etude et opération visant à réduire la consommation d'eau potable
- Travaux d'assainissement écologique en sites isolés d'intérêt collectif



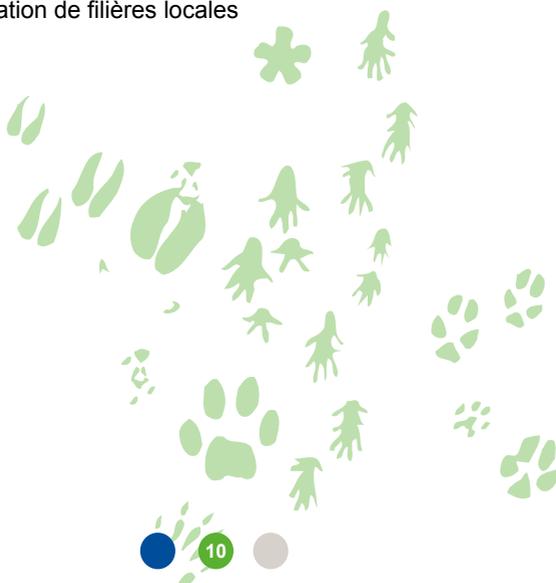
## Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines

### Valorisation des produits et des services de qualité liés à la marque « Esprit - Parc national »

- Réalisation de documents de communication ou de promotion
- Réalisation d' études marketing par des structures territoriales ou de réseau
- Conception de produits ou services innovants ou inter filières
- Investissement visant à améliorer la qualité environnementale de l'offre marquée «*Esprit-Parc national*»
- Travaux de performance énergétique
- Habitation légère de loisirs éco construits
- Aménagement paysager favorisant la biodiversité
- Outil d'interprétation des patrimoines
- Animation pour une restauration collective en produits bio ou locaux
- Etude et valorisation de filières locales



Projet Pyrénées pays de laine de l'association Pyrénées Création



## *Maintien et développement d'un agro-pastoralisme durable, agro-écologique et éco-responsable permettant un entretien des patrimoines*

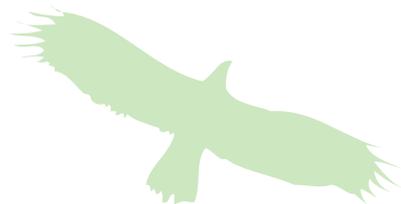
### **En estive, aide à la présence et au travail des hommes**

- Etude et animation en vue de la gestion environnementale des estives
- Création et rénovation de cabanes pastorales
- Aménagement pastoral permettant une amélioration des conditions de travail et de gestion des espaces naturels



### **Dans les zones intermédiaires et fonds de vallées, accompagnement des pratiques respectueuses de l'environnement et des patrimoines**

- Etude et animation en vue de la préservation et de la mise en valeur du foncier agricole
- Acquisition de petit matériel de fauche en lien avec la gestion des prairies
- Restauration de prairies naturelles, réhabilitation de granges foraines, du petit patrimoine bâti et travaux paysagers
- Etude ou investissement visant l'absence de produits chimiques ou la réduction de leur utilisation



## Pérennisation et développement d'une activité forestière durable

- Mise en place de stratégies locales de développement de la filière forêt-bois
- Plan d'approvisionnement
- Promotion du matériau bois et de son usage
- Sensibilisation aux différentes fonctions de la forêt



Débardage alternatif des bois d'affouage de Gavarnie par la Commission syndicale de la vallée du Barèze

## Développement d'un tourisme durable, accessible à tous, pour une valorisation des patrimoines

### Etudes et aménagements en faveur de l'amélioration de l'accueil, des services et de la gestion environnementale sur les sites d'accueil

- Etude préalable aux aménagements de site
- Investissement en faveur d'une limitation des impacts sur l'environnement, d'une mobilité durable ou d'une meilleure gestion des flux
- Aménagement paysager



Aménagement de la porte de Lhers par la commune d'Accous



## Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques

### Les actions liées à la préservation du patrimoine naturel

#### Réalisation d'études et de travaux visant à la préservation de la biodiversité

- Etude ou inventaire sur le patrimoine naturel
- Travaux de rétablissement des continuités écologiques
- Plan de circulation
- Restauration des milieux naturels ou d'habitats d'espèces emblématiques rares ou menacées
- Préservation des variétés et races locales
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Soutien aux techniques alternatives d'exploitation forestière intégrant la préservation des vieux bois



Restauration et valorisation de la zone humide de la Hiasse par la commune d'Aucun

## Informier et éduquer pour mieux préserver

### Soutien à l'éducation à l'environnement

- Projet d'animation et d'éducation à l'environnement
- Echanges scolaires transfrontaliers
- Création d'outils pédagogiques
- Exposition itinérante



Création d'outils d'aide à la visite pour le public en situation de handicap par le Syndicat mixte des vallées d'Aure et du Louron

### Valorisation et interprétation des patrimoines

- Etude et travaux pour la création d'espaces muséographiques sur les patrimoines
- Etude pour la création de sites, de sentiers ou de routes d'interprétation des patrimoines



Création d'un espace ludique en lien avec les patrimoines par la commune d'Accous



Grange du Barrada



## VOTRE PROJET EST-IL ELIGIBLE ?

### ► *La localisation des actions*

Les projets financés sont réalisés en tout ou partie sur le territoire administratif des communes adhérentes à la charte ainsi que dans le cœur du Parc national.

Les projets qui se déroulent sur une partie du territoire du Parc national font l'objet d'une proratisation.

Les projets non localisés (exemple : étude) doivent présenter un intérêt avéré pour le territoire du Parc national.



## ► Les bénéficiaires éligibles

- Acteurs du territoire dont les collectivités
- Associations
- Personnes privées marquées « *Esprit Parc national - Pyrénées* »
- Personnes morales, publiques ou privées
- Etablissements publics
- Laboratoires de recherche publique et privée
- Organismes de formation
- Organismes professionnels
- Exploitants agricoles

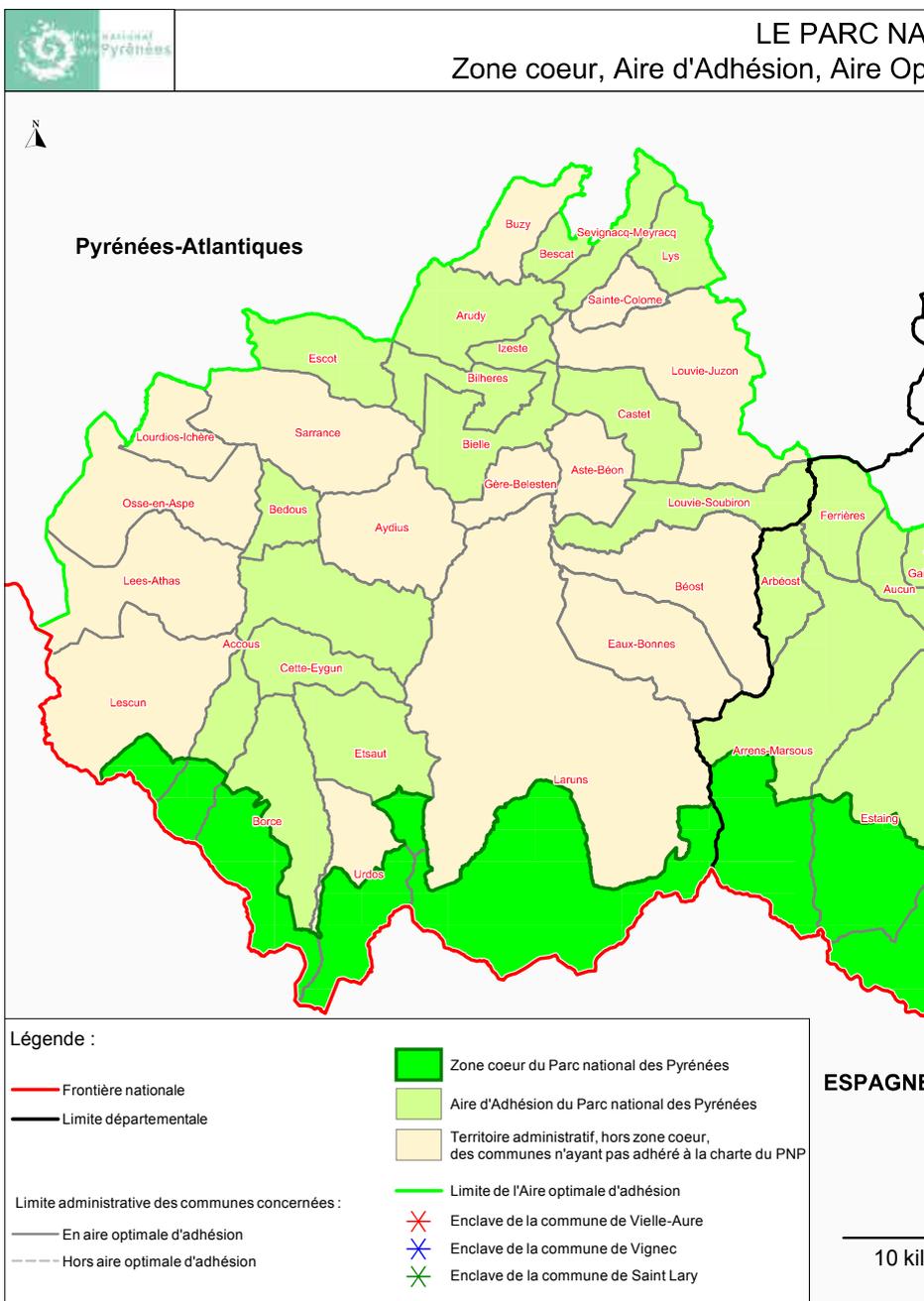
Pour les collectivités adhérentes à la charte, seules les actions inscrites dans une convention d'application signée avec le Parc national et la collectivité sont éligibles.

## ► Les conditions d'éligibilité

En fonction de la nature de votre projet et de la thématique concernée, ces conditions vous sont précisées par les services techniques du Parc national.

# Le territoire éligible (au 1<sup>er</sup> mars 2016)

Cette carte est susceptible d'évolution en fonction de l'adhésion de nouvelles communes durant la période de référence et de la signature d'une convention charte





# QUEL SOUTIEN FINANCIER POUR VOTRE PROJET ?

## ► *Les taux de financement, plafond et plancher d'intervention*

Le taux d'aide de base est fixé à un maximum de 30 % pour toutes les opérations. Ce taux peut se trouver réduit pour certaines actions ou modulé pour certains types d'opérations sur décision des instances en charge de la programmation.

Le taux d'aides publiques ne doit pas être supérieur à 70 % pour les collectivités et leurs groupements, et à 80 % pour les autres maîtres d'ouvrage (sauf réglementation particulière pour les associations de protection de la nature et dans le respect des nouvelles dispositions réglementaires de l'Union Européenne pour les maîtrises d'ouvrages privées).

Pour les collectivités et leurs groupements, la participation minimale de 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques au projet est le principe, sauf pour les conventions territoriales d'exercice concerté prévoyant un taux différent.

Le plafond d'intervention est fixé à 40 000,00 €.

Le plancher d'intervention est fixé à 500,00 €.



# VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT

## ► Le dossier type « collectivité et autre » ou « association »

Le dossier type de demande de financement peut être téléchargé sur le site internet du Parc national des Pyrénées [www.parc-pyrenees.com](http://www.parc-pyrenees.com) rubrique : des actions/appui technique et financier/les démarches.

## ► Le dépôt du dossier

Votre dossier de demande doit être transmis, dûment complété et accompagné des pièces demandées, en un exemplaire :

par courrier à l'adresse suivante  
**Parc national des Pyrénées**  
**2 rue du IV septembre**  
**BP 736**  
**65007 Tarbes Cedex**

ou par courriel à [contact@pyrenees-parcnational.fr](mailto:contact@pyrenees-parcnational.fr)

➔ **La date limite de dépôt du dossier est fixée au 30 avril de chaque année pour un examen au titre de la programmation de l'année en cours**

*Le démarrage anticipé de l'opération est soumis à autorisation du Parc national, sur demande expresse du maître d'ouvrage lors du dépôt du dossier, il ne préjuge en rien l'octroi de la subvention.*

# L'INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER

Après examen de la recevabilité, de la complétude du dossier et son examen technique par le chargé de mission sur la ou les thématiques concernées, des échanges peuvent être nécessaires avec le maître d'ouvrage sur le volet technique ou administratif du projet.

Un avis technique est rendu concernant le respect des règles d'éligibilité du projet. Un montant d'aide financière est également fixé dans le respect des règles de plafonds.

L'ensemble des dossiers - avis technique et financement proposé - est présenté en bureau du Parc national des Pyrénées. Ce dernier est chargé de valider la programmation de l'année en cours, dans le respect de l'enveloppe allouée, et de sa répartition sur le territoire.

L'avis rendu à l'issue est notifié au maître d'ouvrage.

Le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées est informé de la programmation validée.



# LE FINANCEMENT ET LA REALISATION DE VOTRE PROJET

## ► *La décision d'attribution d'une subvention*

**Les opérations retenues** font l'objet **d'une décision d'attribution de subvention** qui vous est notifiée en qualité de maître d'ouvrage. A partir de cette notification, vous disposez de deux ans pour réaliser votre projet.

## ► *La procédure de paiement*

En fonction du montant alloué, le versement de la subvention s'effectue en un ou deux termes, avec un premier acompte possible sans justificatif de 50 % du montant de la subvention, et un solde à l'achèvement de l'opération.

La demande de solde ou de paiement unique doit comporter :

- l'ensemble des factures liées à l'opération et objet de l'attribution de la subvention. Elles seront vérifiées à l'appui de l'état récapitulatif des dépenses signé du maître d'ouvrage et du comptable compétent,
- un rapport d'exécution du projet qui comportera tous justificatifs techniques (rapport, photos, ...).

Une visite sur le terrain peut être effectuée par les services du Parc national pour s'assurer de la conformité de la réalisation.

En cas de modification de votre projet et notamment des dépenses éligibles à l'octroi de cette subvention, de difficultés à le réaliser dans les délais ou de renoncement à sa réalisation, votre interlocuteur au Parc national reste à votre disposition et à votre écoute.

## ► *La communication*

En tant que bénéficiaire de la subvention, vous devez faire état du soutien financier du Parc national des Pyrénées au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Pyrénées, par tout moyen de communication : panneau de signalétique, logotype du Parc national, presse...

# VOS INTERLOCUTEURS

## ► Pour l'accompagnement technique

Au sein de l'établissement, les chargés de mission sont vos interlocuteurs privilégiés concernant l'éligibilité de votre projet, l'accompagnement et l'aide technique qu'ils peuvent y apporter. Ils peuvent également vous mettre en contact avec les partenaires du Parc national, qu'ils soient financeurs, organismes conseil ou mécènes.

### *Vos référents par thématiques :*

#### ► *Pastoralisme*

**Jean-Guillaume THIEBAULT**

05 62 54 16 52

[pnp.thiebault@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.thiebault@espaces-naturels.fr)

#### ► *Eaux et Forêts*

**Sylvain ROLLET**

05 62 54 16 53

[pnp.rollet@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.rollet@espaces-naturels.fr)

#### ► *Urbanisme et patrimoine architectural*

**Elodie DAUNES**

05 62 54 16 95

[pnp.daunes@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.daunes@espaces-naturels.fr)

#### ► *Eco-responsabilité et développement durable*

**Eloïse DEUTSCH**

05 62 54 16 96

[pnp.deutsch@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.deutsch@espaces-naturels.fr)

#### ► *Tourisme durable*

**Joël COMBES**

05 62 54 16 94

[pnp.combes@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.combes@espaces-naturels.fr)





► **Faune**

**Jérôme LAFFITTE**

05 62 54 16 97

[pnp.lafitte@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.lafitte@espaces-naturels.fr)

► **Ecosystèmes et flore**

**Olivier JUPILLE**

05 62 54 16 59

[pnp.jupille@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.jupille@espaces-naturels.fr)

► **Culture**

**David PENIN**

05 62 54 16 58

[pnp.penin@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.penin@espaces-naturels.fr)

► **Education à l'environnement**

**Delphine PELLETIER**

05 62 54 16 73

[pnp.pelletier@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.pelletier@espaces-naturels.fr)

► **Paysages**

**Pierre LAPENU**

05 62 54 16 47

[pnp.lapenu@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.lapenu@espaces-naturels.fr)

► **Pour l'accompagnement administratif**

Pour toute information et aide au montage de votre dossier, vous pouvez contacter le service «Gestion du patrimoine et développement» :

► **Christophe COGNET**

Chef du service

05 62 54 16 50 / 06 07 35 34 41

[pnp.cognet@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.cognet@espaces-naturels.fr)

► **Hélène GABIN**

Assistante CIMP

05 62 54 16 51

[pnp.gabin@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.gabin@espaces-naturels.fr)



## ► Sur le territoire du Parc national des Pyrénées

Dans chaque vallée du Parc national des Pyrénées, les chefs d'Unités Territoriales et les chefs de Secteurs, demeurent vos interlocuteurs privilégiés.

### UNITE TERRITORIALE BEARN

#### **Patrick NUQUES**

05 59 34 70 87 / 06 84 78 69 67

[pnp.nuques@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.nuques@espaces-naturels.fr)

#### ► *Secteur Aspe*

##### **Nicolas LAFFEUILLADE**

05 59 34 70 87 / 06 78 60 47 47

[pnp.aspe@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.aspe@espaces-naturels.fr)

#### ► *Secteur Ossau*

##### **Christian PLISSON**

05 59 05 41 59 / 06 84 78 69 71

[pnp.ossau@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.ossau@espaces-naturels.fr)

#### ► *Secteur Val d'Azun*

##### **Franck MABRUT**

05 62 97 02 66 / 06 70 50 24 30

##### **Yannick BIELLE**

05 62 97 02 66 / 06 47 00 00 52

[pnp.azun@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.azun@espaces-naturels.fr)

### UNITE TERRITORIALE BIGORRE

#### **Julie PITCHELU**

05 62 92 15 49 / 06 84 78 69 82

[pnp.pitchelu@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.pitchelu@espaces-naturels.fr)

#### ► *Secteur Cauterets*

##### **Marc EMPAIN**

05 62 92 52 56 / 06 84 78 69 74

[pnp.cauterets@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.cauterets@espaces-naturels.fr)

#### ► *Secteur Luz-Gavarnie*

##### **Alan RIFFAUD**

05 62 92 83 61 / 06 47 00 00 90

[pnp.luz@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.luz@espaces-naturels.fr)

#### ► *Secteur Aure*

##### **Dominique OULIEU**

05 62 39 40 91 / 06 84 78 69 85

[pnp.aure@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.aure@espaces-naturels.fr)





Chapelle d'Héas



**Parc national des Pyrénées**  
2, rue du IV septembre –  
BP 736 – 65007 TARBES CEDEX

Tél. : 05 62 54 16 40

Fax : 05 62 54 16 41

e-mail : [contact@pyrenees-parcnational.fr](mailto:contact@pyrenees-parcnational.fr)  
[www.parc-pyrenees.com](http://www.parc-pyrenees.com)